

ABONNEMENTS.

Un mois 4 fr.
Trois mois 11 »
Par la poste 15 »
En N° 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

On s'abonne

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE.

On écrit de Francfort, le 9 mai :

« Le comte de Münch-Bellinghausen est arrivé ici la nuit dernière. (Suivant une lettre de Vienne, il est pourvu de toutes les instructions nécessaires pour un arrangement avec la Belgique.) »

ANGLETERRE. — Londres, le 11 mai.

Bureau du Globe, 5 heures du soir.

Il y a eu aujourd'hui à midi un conseil de cabinet, qui a duré jusqu'à 4 heures. Le résultat de ses délibérations ne peut être connu encore. On assure cependant, d'après des explications du duc de Wellington et de lord Melbourne à la chambre des lords, et de lord Russell et de sir Robert Peel à la chambre des communes, les deux chambres seront ajournées pour 15 jours, à l'effet de prendre des arrangements que les circonstances actuelles ont rendus nécessaires.

S. M. reste ferme dans sa résolution. Elle est remise maintenant des embarras et des agitations auxquels elle a été exposée, pendant les premiers jours de la semaine. Au bal d'hier soir, on a remarqué l'accueil franc et cordial que S. M. a fait aux membres du gouvernement.

Hier soir, la reine a donné le premier bal de la saison, au palais de Buckingham. S. M. a ouvert le bal avec le grand-duc héritier de Russie, le prince Guillaume-Henri des Pays-Bas dansait au même quadrille avec la princesse Augusta de Cambridge. Dans un autre quadrille, S. M. a dansé avec ce dernier prince, puis avec un noble Russe de la suite du prince. Un souper a été servi à une heure du matin. Tous les membres du corps diplomatique assistaient à cette fête. De ce nombre étaient le baron Bentinck, chargé d'affaires de Hollande, et M. et M^{me} Van de Weyer.

FRANCE. — Paris, le 13 Mai.

TROUBLES DANS PARIS.

Voici ce que nous lisons dans le Moniteur parisien (du 12 au soir) :

« Aujourd'hui, vers quatre heures, une bande de factieux armés a assailli la préfecture de Police; des gardes municipaux et des sergens de ville les ont repoussés à coups de fusils; ils se sont portés alors sur le poste du Palais-de-Justice qu'ils ont envahi et désarmé, mais ce poste a été repris immédiatement par la garde municipale.

« Ils se sont emparés du poste de l'Hôtel-de-Ville, qui a été également repris par la garde municipale, et occupé par la troupe de ligne.

« Repoussés de l'Hôtel-de-Ville, les factieux se sont jetés dans le quartier Saint-Martin. Après avoir pillé plusieurs boutiques d'armuriers, ils ont formé deux barricades dans la rue Saint-Jacques-la-Boucherie, elles ont été immédiatement détruites.

« Au moment où nous écrivons la garde nationale et la troupe de ligne sont sur tous les points et rivalisent de zèle et de courage.

« Dans les autres quartiers de Paris la tranquillité n'a pas été troublée. Partout les citoyens sont saisis d'étonnement et d'indignation en apprenant cette nouvelle tentative qui, comme toutes les autres, est l'œuvre du parti républicain, de cette faction toujours en lutte contre l'ordre public et la prospérité du pays. »

On lit dans le Journal des Débats :

Un abominable guet-apens est venu compromettre hier la tranquillité de notre grande cité.

Vers trois heures, au milieu de la sécurité générale, et tandis que le plus grand nombre des citoyens étaient à la promenade ou à la campagne, une bande de misérables s'est tout-à-coup abattue sur la ville.

Après avoir enfoncé et pillé un magasin d'armes, ils se sont, au nombre de près de quatre cents, jetés sur le poste du Palais-

de-Justice, gardé par un officier de la ligne et quelques hommes. Ils ont tué l'officier et désarmé les soldats.

De là, ils se sont portés sur la préfecture de police et sur l'Hôtel-de-Ville simultanément en criant : A bas Louis-Philippe! Vive la République! et en tirant des coups de fusil et de pistolet aux passans.

Un piquet de garde municipale, sorti de la préfecture de police, et composé de 20 cavaliers, a essayé de les refouler sur le quai. Une décharge lui a fait perdre 5 hommes. Ces braves gens n'en ont pas moins continué de poursuivre les perturbateurs; et, aidés par le général Duchaud, gouverneur de Vincennes, qui passait là en habit bourgeois, et qui venait de s'emparer du cheval de l'un des gardes municipaux mis hors de combat, ils les ont repoussés jusqu'à la rue Planche-Mibray, où les factieux se sont retranchés derrière une barricade.

Cependant une autre bande s'était emparée du poste de l'Hôtel-de-Ville.

En même temps un nombre considérable de factieux se répandaient dans le quartier situé entre les rues St-Martin et St-Denis, et y formaient des barricades, derrière lesquelles ils tiraient sur les bourgeois inoffensifs qui se montraient dans la rue ou aux fenêtres.

A 4 heures, plus de dix barricades se dressaient dans ce quartier populeux, et les insurgés étaient maîtres de tous les passages. Un remarquable ensemble paraissait avoir présidé à ses dispositions. Des hommes bien vêtus, et portant des armes de prix, dirigeaient les opérations. Des gens en blouse servaient sous leurs ordres. Le complot ourdi avec une discrétion qui avait mis en défaut la police du royaume et les autorités de Paris, s'exécutait avec une audace et une vigueur dont au dire des témoins de cette sanglante journée, aucune des émeutes précédentes n'avait encore offert l'exemple.

A 5 heures, l'autorité commençait à prendre des mesures et à rassembler des forces. Le brave général Duchaud était accouru à l'état major de la place et y avait donné l'alarme. Le rappel avait battu. La garde nationale arrivait lentement. La troupe de ligne se mettait en mouvement sur tous les points, et le siège de la révolte se trouvait insensiblement resserré et bloqué par des nombreux détachemens pleins d'ardeur et qui marchaient aux cris de vive le roi!

Le poste de l'Hôtel-de-Ville avait été repris.

La préfecture de police était dégagée. Néanmoins les factieux, s'échappant sur quelques points de l'enceinte ou ils étaient reffermés, pénétraient plus avant au cœur de la ville. Une barricade s'était formée à l'entrée de la rue de l'Arbre Sec, et les maisons voisines avaient été forcées, envahies et se remplissaient d'insurgés.

Sur la place des Italiens, un groupe de ces misérables avait arrêté et blessé de deux coups de fusil à bout portant M. le lieutenant-colonel Pétion, aide-de-camp du ministre de la guerre. Sur un grand nombre de points, des groupes isolés arrêtaient les passans, tiraient aux soldats et s'enfuyaient à toutes jambes quand une barricade ne se trouvait pas là pour les recevoir et les protéger.

Tel était l'aspect de la révolte vers huit heures du soir. A ce moment, un grand nombre de gardes nationaux, rentrés chez eux, s'étaient empressés de s'armer et avaient été rejoindre nos braves soldats. Presque partout les barricades étaient enlevées à la baïonnette par les deux troupes réunies, et sous une grêle de balles tirées des maisons occupées par les factieux. Celle de la rue de l'Arbre-Sec fut abandonnée au moment où parut devant elle un bataillon de la 2^e légion, bien décidé à l'emporter de vive force.

Plusieurs gardes nationaux ont été blessés; on parle de plusieurs tués. La garde municipale a beaucoup souffert. Le colonel Ballon, du 55^e régiment de ligne a été grièvement blessé. Les insurgés paraissent avoir perdu plusieurs des leurs. Il est difficile cependant de parfaitement discerner la vérité dans les rapports confondus qui circulent au moment où nous écrivons. Nous pouvons vous assurer seulement qu'à onze heures du soir les factieux avaient été débusqués de toutes leurs positions,

et que la circulation n'était plus interrompue dans les rues que par la présence de la force armée, protectrice de la sécurité publique.

Les conjurés avaient des armes, des munitions, des intelligences sur tous les points, des refuges assurés dans toutes les rues où ils se sont portés. Ils ont agi avec concert; ils avaient tout prévu; ils avaient comptés sur le repos du dimanche, sur la dispersion des gardes nationaux, sur la sécurité du pouvoir; et par malheur ils avaient eu raison; mais ils n'avaient pas compté sur l'énergie de la milice citoyenne, et tout permit de croire qu'ils ont chèrement payé cette erreur.

La nuit a été parfaitement tranquille. Des hier soir, à onze heures, les factieux avaient été dispersés partout, les barricades détruites, et la force publique restait maîtresse de tous les points. Aucune tentative de désordre ne s'est renouvelée pendant la nuit. Ce matin, nous avons parcouru les quartiers qui avaient été le théâtre de ces sanglants excès: tout est calme et paisible. De nombreux détachemens de garde nationale et de troupes de ligne stationnent sur les points principaux; rien ne donne lieu de croire à un renouvellement des scènes d'hier, les boutiques sont ouvertes et la population reprend ses occupations habituelles.

4 heures. — De nombreux prisonniers sont (en ce moment) conduit sous bonne escorte de la garde nationale et de la troupe de ligne, à la préfecture de police où ils vont être écroués; nous en avons vu passer 10, couverts de blouses déchirées; un seul avait un habit bourgeois et un chapeau. Leurs poches paraissent gonflées de cartouches et de balles. Ils ont été pris les armes à la main.

Bien que l'émeute n'ait plus aucune chance de succès, le rappel bat encore dans les divers quartiers de la capitale; la garde nationale montre aujourd'hui plus d'empressement qu'hier. L'attaque dont l'exposition des produits de l'industrie a été l'objet de la part des malfaiteurs n'a pas peu contribué à ranimer le zèle de la milice citoyenne.

Ces détails sur la défaite des insurgés joints à la publicité qui vient d'être donnée à la nomination du ministre, le discours si rassurant du vieux soldat de l'empire promettant au pays paix et dignité, la présence, au milieu des troupes, des enfants du roi et d'un autre maréchal non moins illustre et plus populaire peut-être que le maréchal Soult, son frère d'arme le maréchal Gérard, toutes ces considérations commencent à rendre à Paris sa physionomie habituelle. Ce matin, la grande ville semblait être frappée de stupeur; maintenant, elle renait à la confiance. La plupart des boutiques sont ouvertes. Le nombre des curieux est toujours très considérable, mais on ne redoute plus de désordres pour la soirée. Les mesures prises par le gouvernement ne permettent pas de douter que la tranquillité de la capitale, après cette perturbation inattendue, ne tardera pas à être rétablie.

La circulation est interrompue ce matin par le Carroussel et le Louvre. Le Jardin des Tuileries est fermé: la population paraît inquiète et étonnée. Des patrouilles de la ligne et des gardes nationaux, des détachemens de la garde municipale à cheval parcourent les quartiers populeux et spécialement les boulevards, les rues St.-Denis et St.-Martin.

Ce matin de très bonne heure, MM. les ducs d'Orléans et Nemours, accompagnés d'un nombreux état-major, ont parcouru la ligne des boulevards et les quartiers du centre.

La garde nationale se porte en masse sur tous les points de la capitale. Il y a dans la milice citoyenne un admirable empressement à maintenir l'ordre.

2 ou 3 barricades que les factieux avaient faites hier ont été détruites aujourd'hui par la garde nationale et la ligne.

Le maréchal Gérard a pris le commandement de toutes les troupes de la garnison.

Aux nombreux détails que nous avons déjà rapportés, nous ajouterons les deux faits suivans :

Rue Dauphine, n° 4, à l'entrée de cette rue, du côté du Pont-Neuf, un jeune peintre-décorateur, travaillant au 4^{me} étage de l'hôtel garni tenu par M. Riffault, a été tué par une

Feuilleton.

LA TERREUR EN BRETAGNE.

RENNES EN 95 (1).

I.

J'étais venu à Rennes pour la première fois en 1790; j'avais alors quinze ans, et je fuyais le séminaire où ma famille, qui se donnait des airs de noblesse, m'avait renfermé en qualité de cadet. J'avais vécu là deux pauvres et joyeuses années, gagnant huit sous par jour à copier des rôles de procureurs, couchant dans une mansarde sans cheminée, et n'ayant, en toute saison, qu'un frac de ratine, une culotte de boucraan, deux paires de bas chinés et trois chemises, dont une seule avait conservé son jabot. Je m'étais trouvé exposé depuis ce temps à des chances bien diverses: ma destinée avait flotté à tous vents, parfois paisible, mais le plus souvent menacée, et voguant, comme les marins, sous ses voiles de fortune. A l'exemple de tous les jeunes gens, j'avais passé par cette époque où l'âme a des ailes; mais j'avais, depuis long-temps, laissé toutes mes plumes aux huissons, et, dégoûté de mon rôle d'écuyer, je m'étais résigné à marcher droit devant moi, portant la vie sur mes épaules, à la manière des marchands forains.

Cependant je ne pus revoir sans émotion la ville où j'avais fait tant de mauvais repas et remis tant de boutons à mon unique habit. Les souvenirs de pauvreté que laissent les premières années ont une grâce touchante qui attendrit sans attrister. Qu'importe en effet ce que l'on a souffert alors que l'on savait chanter, dormir et attendre? La jeunesse!... c'est le rayon de soleil qui fait rire la prison, c'est la fleur qui égale la fenêtre sans rideaux du pauvre, c'est la lumière et le parfum, l'espérance et la joie!

La première chose qui me frappa en arrivant à Rennes, fut le changement qui s'était opéré dans l'aspect de la ville. Je me rappelais encore le silence des rues; à peine troublé par les jeux des écoliers, la solitude des

(1) Ces souvenirs de la terreur en Bretagne ont été rédigés, par l'auteur, d'après les notes et les entretiens de son père.

places que traversait de loin en loin un conseiller en robe, le calme des promenades où l'on voyait se perdre, derrière les charnelles, quelques étudiants pensifs. Rennes, en un mot, m'avait laissé le souvenir d'une immense université où tout rêvait et travaillait en silence; maintenant les rues, les places, les promenades, étaient couvertes de groupes bruyants; des soldats stationnaient à chaque carrefour; on couvoyait les canons, on heurtait les cavaliers; ce n'était partout que cris, tumulte, cliquetis d'armes; l'université était devenue un camp.

En approchant du palais, dont les murs étaient tapissés naguère d'affiches de ventes ou d'avertissemens de cours, je lus les annonces suivantes :

AVIS. On désirerait trouver huit jeunes gens n'ayant point peur de mourir, pour monter, comme volontaires, sur un corsaire en armement, de saint Malo. — S'adresser au citoyen Godefroy, rue aux Foulons.

AUX CITOYENNES PATRIOTES.

Celles qui voudront employer quelques instans de loisir à tricoter des bas pour nos frères des frontières, peuvent s'adresser aux citoyens Bascon, rue d'Estrées; Bouvard, hôtel-de-ville; Gathois, place d'Estrées, qui leur fourniront la matière nécessaire.

ARRÊTÉ DE LA MUNICIPALITÉ.

Les mauvais citoyens sont divisés en trois classes : 1^o Les conspirateurs et chefs de parti. — Leurs têtes tomberont sur le champ!

2^o Les fomentateurs de troubles par leurs discours ou complaisances. — La prison!

3^o Les gens modérés, les suspects, tous tartuffes. — L'enceinte de la ville pour prison.

J'avais eu soin en quittant Brest, de me faire recommander d'avance au citoyen Benoist. Je me rendis chez lui dès mon arrivée, mais il était absent, et ce fut sa femme qui me reçut.

La citoyenne Benoist portait environ trente ans. Un embonpoint excessif n'avait pu détruire sa beauté, mais l'avait, pour ainsi dire, effacée; aussi fallait-il un instant d'examen pour démêler, sous ses chairs luxuriantes, et ses contours confus, l'expression d'une inflexible énergie. Quant à son âme, c'était comme ses traits, quelque chose dont tout le mérite n'apparaissait

point sur le champ. La citoyenne Benoist avait trouvé le moyen d'être sublime sans qu'on y prit garde, comme d'être belle sans fixer l'attention; à force d'être simple, sa générosité semblait vulgaire. Sa force était d'ailleurs enveloppée de tant de bonté et de tendresse, qu'on l'entrevoit à peine; on ne la devinait que par l'importance du résultat, jamais par la rudesse du contact.

Je l'avais connue avant son mariage, mais comme on connaît une jeune fille, pour avoir vu ses épaules au bal et l'avoir entendue parler du beau temps. Elle me reçut cependant en vieil ami, et j'en fus moins surpris que je ne l'aurais dû peut-être; je savais par expérience qu'il vient un âge où il suffit d'avoir entrevu quelqu'un dans sa jeunesse pour lui tendre la main; c'est comme un compatriote que l'on retrouve en pays étranger; son aspect seul rappelle quelque chose d'éloigné et de cher.

Nous nous entretenions depuis environ une heure lorsqu'on vint avertir la citoyenne Benoist qu'on la demandait; elle me pria de l'excuser et sortit.

Je me mis alors à examiner l'appartement dans lequel je me trouvais; c'était plutôt l'intérieur d'une tente qu'un foyer domestique. On voyait un équipement complet de soldat, accroché au pied d'un lit élégant encore défait; le déjeuner, composé de pain de munition et de quelques fruits, était servi sur un guéridon d'acajou massif, et des papiers, des livres, des journaux épars couvraient une grande table de sapin. Il y avait, dans la disparate même de tous ces objets, quelque chose de singulièrement expressif. Cette réunion, en effet, ne tenait ni au hasard ni au caractère de mes hôtes; ce que je voyais chez eux, je l'aurais vu partout: de feu, du pain et des gazettes, toute l'époque était là!

Je m'approchai machinalement et je me mis à feuilleter la première brochure qui me tomba sous la main. La citoyenne Benoist rentra peu après.

— Je lisais un document curieux, lui dis-je, la Pétition des Dames françaises à l'Assemblée des notables.

— Pour leur admission aux états-généraux, n'est-ce pas?

— Précisément. Je m'étonne qu'elles n'aient point renouvelé leur requête à la convention qui a proclamé en toute occasion les doctrines de l'égalité, d'autant plus que les signataires font valoir des droits séculiers dans leur pétition.

... de fusil au moment où, avec un de ses amis, il se mettait la croisée pour connaître la cause du tumulte qui éclatait sur le quai.

L'établissement de MM. Lepage frères, armuriers, rue Neuve Bourg-Abbé, où se rassembla le premier noyau de la révolte, n'est pas une boutique où les armes soient en évidence, mais un magasin avec un atelier, situé au second étage de la maison. Des individus qui paraissent très-bien connaître cette particularité ainsi que les localités ont été remarqués parmi les assaillants qui ont forcé l'entrée de la maison et dévalisé le magasin. Cette circonstance vient s'ajouter à toutes celles qui montrent que les factieux agissaient d'après un plan arrêté et conçu d'avance.

Tous les journaux s'accordent ce matin sur le caractère évident de complot qu'a eu l'attentat d'hier. (J. des Débats.)

— Quatre heures 3/4. — Il y a encore des rassemblements très-nombreux du côté du Marché des Innocens et vers le cloître St-Méry. On nous assure que la troupe a eu encore plusieurs charges à faire pour disperser la populace.

POST-SCRIPTUM. — En ce moment, cinq heures moins quelques minutes, la fusillade dirigée contre les individus formant des barricades a cessé. Quelques charges ont encore eu lieu dans les environs du cloître Saint-Méry où les insurgés se sont réfugiés. L'artillerie vient de se diriger sur l'Hôtel-de-Ville.

(Correspondance.)

— Il est à remarquer que les troubles qui ont agité Paris hier ont éclaté subitement, de la manière la plus inattendue, ne se sont point développés graduellement comme une émeute, et présentent tous les caractères d'un complot préparé de longue main.

On assure pourtant que quelques régiments étaient, dès le matin, consignés dans leur caserne. Ce n'est qu'à quatre heures que M. le duc d'Orléans, qui assistait aux courses, a reçu l'avis des troubles qui agitaient Paris.

On sait que toute la garnison de Paris devait être changée ces jours-ci. Un escadron du 1^{er} lanciers a dû partir hier; un bataillon du 21^e de ligne est parti hier.

M. de Rambuteau assistait aux courses du Champs-de-Mars, au moment où on prenait le poste de l'Hôtel-de-Ville.

Plusieurs compagnies de la garde municipale étaient hier disséminées dans Paris, et notamment aux courses du Champs-de-Mars.

— On assure que le projet des factieux était de s'emparer de vive force du Palais-Royal pour en faire une place d'armes et une base d'opérations contre les Tuileries.

— On a remarqué plusieurs enfans armés; un d'eux, âgé de neuf à dix ans, a, dit-on, tué un sergent de la ligne à bout portant.

Sur le Pont-au-Change, un soldat sans armes a été tué à coups de crosse.

Sur le marché des Innocens, presque toutes les baraques ont été brisées ou enlevées.

Quelques-uns des insurgés étaient coiffés de bonnets rouges. A huit heures, onze blessés, parmi lesquels étaient plusieurs gardes municipaux, avaient été transportés à l'hôpital Saint-Louis.

— On porte au nombre de quatre-vingts les officiers et soldats qui ont été victimes de l'émeute.

— Tous les soldats qui sont tombés entre les mains des factieux ont été massacrés sur-le-champ et horriblement mutilés.

— Voici le chiffre des morts et blessés dans la journée d'hier: à l'Hôtel-Dieu, on a reçu 37 blessés, savoir: gardes municipaux, 4; gardes nationaux, 2; soldats de ligne, 8; femmes, 2; ouvriers, 21.

Sur le nombre, 5 ont subi des amputations; en général, les blessures sont graves; 11 blessés ont déjà succombé: les militaires appartiennent tous au 28^e et au 21^e de ligne. Ce dernier a surtout beaucoup souffert.

La Pitié, Saint-Louis, la Charité ont encore reçu des blessés; 70 environ sont en ce moment dans les hôpitaux. Onze morts sont restés à la Conciergerie et à l'Hôtel-de-Ville.

— On disait à la bourse qu'une manifestation de trouble avait eu lieu à Lyon et à Strasbourg, et qu'elle avait été réprimée à l'instant.

— On dit que M. le colonel Vaudrey, qui a figuré dans le complot de Strasbourg en faveur du prince Louis Napoléon vient d'être arrêté à Paris où il était arrivé il y a quelques jours.

— Un nombre considérable de pairs, de députés, de généraux, de fonctionnaires publics, s'est rendu ce soir aux Tuileries. M. le maréchal Clausel est venu un des premiers. Le roi a reçu en audience particulière MM. Duchâtel, Passy, Dufaure, Villemain, Cunin-Gridaine. M. le maréchal Soult n'a pas quitté le château depuis quatre heures de l'après-midi.

— Lesquels?

— Leur nombre, d'abord; leur influence sur tous les hommes, depuis le dépositaire de la feuille des bénéfices jusqu'aux conseillers; le succès qu'elles auraient contre les ennemis de la nation (je répète les expressions de la requête); les services qu'elles rendent au commerce par les changemens de mode; enfin, leur douceur, qui saurait tout concilier.

— Ne demandaient-elles pas que toute femme ou fille de quinze ans pût être électrice?

— Et que toute femme ou fille ayant donné le jour à un citoyen fût éligible! Seulement, par précaution contre la loquacité des députés femmes, les signataires déclarent qu'il ne leur serait permis de parler que par monosyllabes.

Mme. Benoist sourit, puis haussa les épaules.

— Si les femmes veulent devenir des hommes, dit-elle, ce n'est pas à l'assemblée des notables, mais à Dieu qu'elles doivent s'adresser. Le progrès pour nous n'est pas dans la conquête de devoirs nouveaux, il est dans l'accomplissement plus entier et plus intelligent, de ceux qui nous sont déjà départis: l'équilibre des sexes doit naître de l'égalité, non dans les fonctions, mais dans l'utilité.

Le citoyen Benoist entra dans ce moment; sa femme me nomma, il me tendit la main.

— Vous arrivez un mauvais jour, me dit-il.

— Qu'y a-t-il donc?

— Duchâtel et Lanjuinais sont à Rennes depuis quelques heures; ils veulent soulever le pays contre la Montagne qui les a proscrits.

— Mais ils ne savent donc pas que Carrier est ici?

— Ils viennent de l'apprendre.

— Alors qu'espèrent-ils?

— Ils parlent de se rendre au département pour y accuser la convention et faire appel aux fédéralistes.

— Ils seront arrêtés!

— Je ne sais; les fédéralistes sont en majorité à Rennes comme dans toute la Bretagne; la présence de Carrier a répandu l'effroi et empêché la résistance, mais l'arrivée de Lanjuinais peut tout changer. Il est fort aimé; la persécution dont il est l'objet rendra ses paroles plus puissantes. Une lutte,

Ce soir six pièces d'artillerie ont été conduites dans la cour du Carrousel où elles doivent passer la nuit. Plusieurs caissons contenant cent mille cartouches ont été également amenés de Vincennes.

— Hier, dès le commencement de l'insurrection, les salons des Tuileries ont été remplis d'un très-grand nombre de pairs, de députés, de généraux; et le maréchal Soult, en venant saluer le Roi, sans avoir été mandé au château, a dit à S. M.: « J'ai appris que l'on tirait des coups de fusil, et j'ai pensé que ma place était auprès du roi. J'ai demandé mon uniforme, et je suis venu. »

NOMINATION DU MINISTÈRE.

Le *Moniteur* publie ce matin diverses ordonnances en date du 12 mai, qui portent ce qui suit:

M. le maréchal duc de Dalmatie, pair de France, est nommé ministre secrétaire-d'état au département des affaires étrangères, en remplacement de M. le duc de Montebello, dont la démission est acceptée, et qui reprendra les fonctions de notre ambassadeur près S. M. le roi des Deux-Siciles.

M. le maréchal duc de Dalmatie, ministre secrétaire-d'état au département des affaires étrangères, est nommé président de notre conseil des ministres.

M. Teste, membre de la chambre des députés, est nommé garde des sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice et des cultes, en remplacement de M. Girod (de l'Ain), dont la démission est acceptée, et qui reprendra les fonctions de président du contentieux de notre conseil d'état.

M. le lieutenant-général Schneider, membre de la chambre des députés, est nommé ministre d'état au département de la guerre, en remplacement de M. le lieutenant-général Despans-Cubières, dont la démission est acceptée, et qui reprendra les fonctions de directeur du personnel au ministère de la guerre.

M. l'amiral baron Duperré, pair de France, est nommé ministre secrétaire d'état au département de la marine et des colonies, en remplacement de M. le baron Tupinier, dont la démission est acceptée, et qui reprendra les fonctions de directeur des ports au ministère de la marine, et celles de membre du conseil d'amirauté.

M. T. Duchâtel, membre de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur, en remplacement de M. de Gasparin, dont la démission est acceptée.

M. Cunin-Gridaine, membre de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire-d'état au département du commerce.

M. Dufaure, membre de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire-d'état au département des travaux publics.

M. Villemain, pair de France, est nommé ministre secrétaire-d'état au département de l'instruction publique, en remplacement de M. Parant, dont la démission est acceptée, et qui reprendra les fonctions de conseiller à la cour de cassation.

M. H. Passy, président de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire-d'état au département des finances, en remplacement de M. Gautier, dont la démission est acceptée, et qui reprendra les fonctions de premier sous-gouverneur de la Banque de France.

La chambre des députés s'est réunie aujourd'hui.

A une heure, la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté. La chambre est très-nombreuse et une vive agitation règne parmi les députés.

Les nouveaux ministres, précédés de M. le maréchal Soult, en habit de ville, mais décoré du grand cordon de la légion d'honneur, entrent dans la salle. M. le général Schneider et M. Duperré sont en grand costume de leur grade. M. Villemain est en grand costume de pair de France. MM. Duchâtel, Passy, Cunin Gridaine, Teste et Dufaure sont en habit de ville.

Un profond silence s'établit dans l'assemblée. M. le président. J'ai l'honneur de proposer à la chambre de se rendre à l'instant même auprès du roi pour lui témoigner l'indignation et la douleur que lui a fait éprouver le complot qui a éclaté hier dans la capitale.

De toutes parts: Oui! oui! Vive le roi!

M. le président. M. le ministre des affaires étrangères a la parole. (Mouvement universel d'attention.)

M. le maréchal Soult se dirige vers la tribune.

M. le maréchal Soult (ministre des affaires étrangères): Un ministère est constitué. Le roi m'en a confié la présidence et je dois, sans doute, en grande partie cette marque de haute confiance au bonheurs que j'ai eu de pouvoir présenter à S. M. des noms qui répondaient à l'avance aux vœux des chambres et du pays. Je m'honore d'avoir réuni de tels collègues et de partager

dont l'issue est impossible à prévoir, va s'engager entre lui et le représentant.

— Que comptez-vous faire? demandai-je après un moment de silence. Benoist jeta à sa femme un coup d'œil rapide.

— Les circonstances sont difficiles, dit-elle-ci avec calme; mon mari est l'ami d'enfance de Lanjuinais; il l'aime comme un frère, et cependant il ne peut ni l'approuver ni le seconder en cette occasion. Le fédéralisme n'est qu'un démembrement moral de la France. La Montagne a été brutale dans sa victoire, mais elle ne l'a remportée que parce que la vitalité et la force nationales étaient en elle. Ces conventionnels sont pour moi comme des soldats qui boiraient mon vin, pilleraient ma maison et battraient mes enfans, mais qui défendraient ma vie et mon pays. Je les hais et j'en sens le besoin. Les amis de Lanjuinais doivent tout faire pour le sauver, ils ne peuvent rien faire pour seconder ses projets.

Mme. Benoist s'aperçut que je l'écoutais avec étonnement, elle s'interrompit tout à coup.

— Pardon, dit-elle, vous voyez que je retiens les leçons de mon mari.

Celui-ci la regarda avec une étrange expression d'admiration et d'amour; il lui serra la main.

— Je vais voir Lanjuinais et Duchâtel, dit-il; je ferai en sorte qu'ils quittent Rennes sur-le-champ.

Il se leva, pris son bonnet rouge, me renouvela ses offres de service, puis sortit. Je venais de comprendre le secret de cette capacité énergique dont le citoyen Benoist avait fait preuve en toute occasion, et qui lui avait valu la confiance des patriotes. L'Égérie qui lui donnait la force et la sagesse venait de se dévoiler à moi. Je fus singulièrement touché de cette association de deux intelligences inégales, mais assez nobles toutes deux pour que l'une cachât sa supériorité et pour que l'autre l'acceptât. Mme. Benoist, qui lisait sans doute dans ma pensée, se hâta de parler d'autre chose.

— Voici l'heure de l'assemblée populaire, me dit-elle; j'y vais rarement, mais aujourd'hui mon mari ne pourra s'y rendre, et je crains que son absence ne soit remarquée: voulez-vous m'y conduire?...

J'acceptai. Nous rencontrâmes sur le seuil du club un sans-culotte qui parlait avec beaucoup de chaleur au milieu d'un groupe de vagabonds; Mme. Benoist ne put retenir à son aspect un geste de dégoût.

avec eux la responsabilité devant la couronne et devant vous. J'ose donc compter, messieurs, sur votre appui pour un cabinet dont la réunion a été déterminée par des motifs et dans des circonstances qui manifestent assez son dévouement au trône et aux lois.

Le roi a choisi pour former son gouvernement, neuf ministres, d'accord entr'eux sur les principes qui doivent diriger leur action; ces principes acceptés par la couronne seront la règle du cabinet: Action libre d'un conseil responsable et solidaire; la paix fondée sur la dignité nationale; l'ordre garanti par les lois; la protection la plus active pour les intérêts qui concourent à la prospérité du pays et dans nos rapports avec les chambres, la franchise et la fermeté qui sont le meilleur moyen d'amener la conciliation des esprits.

Messieurs, en consacrant mon dévouement au service du roi dans un nouveau département, où les questions d'honneur national ont tant de prépondérance, je n'ai pas besoin de vous assurer que la France me trouvera toujours dans la discussion d'aussi chers intérêts avec les sentimens du vieux soldat de l'empire, qui sait que le pays veut la paix, mais la paix noble et glorieuse. (Très-bien! très-bien!)

M. le président. Demain la chambre se réunira dans les bureaux pour l'examen du budget. Quelques membres de la chambre demandent que la nomination de son président ait lieu après demain.

Plusieurs voix: Non, non, oui, oui.

M. le président: La chambre va se rendre auprès du roi. L'assemblée se lève en masse, la séance est levée à 2 heures moins un quart.

MM. Lafitte, Dupont de l'Eure, Garnier-Pagès et une douzaine de députés restent assis à l'extrême-gauche et ne suivent pas la chambre.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 14 mai.

M. le ministre des travaux publics a présenté hier à la chambre des représentans un projet tendant à proroger pour une année la loi relative à l'exploitation du chemin de fer, expirant le 1^{er} juillet prochain.

Bruxelles, le 14 mai. — (5 heures). — Il est inutile de dire que les nouvelles de Paris ont produit la plus vive agitation à notre bourse. Aux premiers bruits de ces événemens inattendus, chacun est venu, plus pour connaître les détails que pour s'occuper d'affaires. Les cours n'ont pas été sensiblement altérés.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 35 5/4 A, 5 p. 101 1/2, 4 p. c. 92, 5 p. c. 72 1/4 P, 72 1/8 A. Sociétés Générales titres en nom fl. 774, certificats au porteur émission de Paris 1645; Société de Mutualité 1000 (105) P.; Banque de Belgique 815 (81 1/2); Actions-Réunies 620 (62 A); Canal de la Sambre à l'Oise 1000 (100) P.; Société Nationale 1000 (100) P.; Société de commerce 1180 (118) A.

L'actif espagnol est naturellement plus faible par suite de la baisse de Paris, on le cote 18 3/4 P, avec peu d'affaires.

Il y a eu ce matin conseil des ministres au palais de Laeken.

LIÈGE, LE 15 MAI.

INSTITUT ROYAL DES SOURDS MUETS DE LIÈGE.

Une assemblée nombreuse, à laquelle assistaient les autorités civiles et militaires de la province, s'était réunie, avant-hier, dans la grande salle de l'Institut des Sourds-Muets, trop étroite cependant pour contenir tous les amis de l'humanité et de l'instruction que la cérémonie de la distribution des prix y avait attirée. Les dames surtout étaient en grand nombre, et leur présence répandait un charme particulier sur cette fête, presque religieuse, qui ne s'était plus renouvelée depuis 1850.

La séance s'est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Haenen, conseiller à la cour de Liège, par la lecture du rapport de M. Visschers, secrétaire de l'Institut.

Nous regrettons de ne pouvoir publier textuellement ce travail remarquable, qui porte l'empreinte des inspirations d'une âme généreuse et d'une haute raison, et qui ajoute un nouveau titre à tous ceux que M. Visschers s'est déjà acquis à l'estime et au respect de ses concitoyens, par ses œuvres philanthropiques et sa coopération active et désintéressée à tous les actes des associations de bienfaisance publique, fondées dans notre province.

Mais nous allons en présenter une analyse détaillée, et si elle offre quelques lacunes ou quelques oublis, nous nous empressons de combler les unes et de réparer les autres, dès que le rapport de M. Visschers aura été imprimé et publié.

Ce fut au mois de juin 1829, que M. Pouplin, ancien instituteur primaire à Givet, alors établi à Liège où il remplissait les mêmes fonctions, fonda l'Institut des Sourds-Muets. Le nombre de ses élèves était de sept qu'il instruisait à ses frais. Mais ses ressources restreintes ne lui permettant pas de continuer longtemps ces sacrifices, il commença des démarches près des autorités de la province et de la ville, et obtint l'appui de quelques

— Vous voyez cet homme, me dit-elle, c'est un marquis ruiné qui s'est fait patriote et délateur pour rétablir sa fortune; mais ses vices ont seulement changé de costume. Au fond, c'est toujours le grand seigneur d'autrefois, c'est-à-dire un oisif enté sur un escroc. Il courtoisait la canaille habillée de soie, maintenant il courtoise la canaille en haillons; il bâtonnait ses créanciers, aujourd'hui il les dénonce. Soit ignorance, soit raillerie, il se fait appeler Caïus, et le nom lui convient. Tâchons de passer sans qu'il nous arrête.

Mais l'ex-marquis avait aperçu la citoyenne Benoist, il s'avança vers elle avec une affectation de brusquerie populaire.

— Tu arrives bien tard, citoyenne, s'écria-t-il; Carrier vient de partir. Il a cicéroné une heure contre les fédéralistes et les modérés; j'aurais voulu que ton mari se fut trouvé là, ça aurait pu lui être utile.

Mme. Benoist pâlit; ses lèvres s'entreouvrirent pour répondre, mais elle se contenta de jeter à Caïus un regard méprisant et voulut passer.

— Eh bien! quoi? est-ce que ça te fâche? reprit celui-ci; j'ai vu rire; on sait bien que Benoist est un chaud patriote.... voyons.... pas rancune.

Il essaya de lui prendre la main, mais la jeune femme recula avec dégoût en lui disant:

— Laissez-moi.

— Excusez, s'écria Caïus, tu voyais tes frères; il paraît que l'égalité te vexé et que tu méprises les vrais sans-culottes. Prends garde, ma petite; il ne faut pas être trop fière de ton bonnet à rubans, de peur que la nation ne confisque la tête qui est dedans.

Un long éclat de rire retentit à cette plaisanterie atroce; Mme. Benoist m'entraîna au club.

Au moment où nous entrâmes, le président achevait une lettre des collègues de Rennes, qui proposaient de consacrer la valeur de leurs croix à l'équipement des volontaires. On lut ensuite une réclamation du sieur Sévestre demandant que toutes les charges qui seraient imposées aux citoyens fussent doublées pour lui. Un acteur du théâtre de Rennes, nommé Bosquet, monta alors à la tribune et se plaignit de la cherté des grains qu'il attribuait à l'égoïsme des accapareurs. Il proposa de faire le recensement de tout le blé qui existait dans le département et d'en fixer le prix proportionnellement au

personnes charitables. Il rechercha en même temps les sourds-muets appartenant aux familles pauvres de Liège et des environs et en découvrit 22 dont 19 fréquentèrent son école.

Le 15 juin 1820 eut lieu la première assemblée générale des donateurs de l'Institut. Un comité provisoire fut nommé pour administrer l'établissement nouveau, et les hommes dont il se composa s'appliquèrent principalement à assurer à l'Institut un revenu fixe, suffisant à ses besoins. Ils capitalisèrent les sommes qu'ils avaient reçues des autorités et des particuliers et se trouvèrent ainsi en possession, pour l'année 1821, d'un revenu de 789 francs; mais les dépenses de l'école calculées sur les bases les plus strictes s'élevaient à 1570 francs! Il y avait donc un déficit qui ne pouvait être comblé que par un nouvel appel à la générosité des habitants de la ville.

Cet appel eut lieu et produisit les résultats désirés. En 1822, les ressources de l'Institut s'étant accrues, il fut possible d'adjoindre à M. Pouplin un jeune sourd-muet de Verviers, revenu récemment de Paris, où il avait été achever son éducation sous l'abbé Sicard. Ce sourd-muet, cité avec éloge dans l'ouvrage de M. Paulmier, collaborateur de l'abbé Sicard, et qui devint ensuite son successeur, est M. Henrion, premier instituteur actuel de l'établissement de Liège.

En 1824, la commission administrative fit l'acquisition d'une maison rue des Sœurs-Grises où quelque temps après l'école fut transférée. Les ressources de l'Institut consistaient alors en un subside annuel de 500 florins accordé par la province, et un autre subside de 200 florins alloué par la ville. Le surplus provenait de souscriptions particulières, du prix de la pension de quelques élèves, et de plusieurs autres sources accessoires. Trois ans plus tard, en 1827, le gouvernement accorda, à son tour, à l'établissement, une subvention annuelle de 500 florins.

Les dépenses avaient été évaluées, pour 1825, à 2412 francs. Dans le compte de 1829, les recettes furent portées à 15,478 fr. et les dépenses à 7058 fr. Les souscriptions recueillies, en cette année s'élevèrent à 5405. Le restant en caisse, au 1^{er} janvier 1830, fut de 6537 fr. 56 cent.

Vers cette époque, au moment où l'Institut semblait se consolider, où l'enseignement prenait une extension qu'il n'avait jamais eue, ou plusieurs métiers utiles furent introduits, tels que ceux de tailleur, de cordonnier, de cannelier, M. Pouplin, père, mourut, mais heureusement pour l'Institut il fut dignement remplacé par M. Clément-Joseph Pouplin, son fils aîné.

La révolution fit éprouver à l'établissement, dans ses revenus annuels, une perte de 4472 francs. Quelques pensionnaires furent retirés. Le budget, au 1^{er} janvier 1831, ne balançait plus, en recettes et en dépenses, qu'une somme de 4969 francs. — Le montant des souscriptions, qui se maintint d'abord, suivit bientôt une marche décroissante. Mais grâce au zèle et aux efforts des membres de l'administration, on parvint à arrêter les effets de cet inexplicable abandon, et à obtenir des subsides plus élevés que ceux qui leur avaient été accordés précédemment.

Par un arrêté royal de 1835, le subside du gouvernement fut porté à 2750 fr. En 1836, M. le ministre de l'intérieur accorda en outre, à l'Institut, une subvention de 1000 fr., pour l'aider à développer l'éducation intellectuelle et industrielle des jeunes sourds-muets. Ce subside a été renouvelé annuellement jusqu'à ce jour.

M. Pouplin, l'instituteur, fut également envoyé à Paris, aux frais de l'Etat, pour y étudier les nouvelles méthodes d'enseignement, et ce jeune professeur revint, après quelques mois d'absence, riche de faits et de souvenirs et plein d'espérances pour ses travaux futurs.

La ville de Liège majora à son tour le subside qu'elle accordait à l'école, en le portant, pour l'année 1837, à 1500 francs, taux auquel il a été maintenu depuis cette époque.

La province ne resta pas long-temps en arrière. Le chiffre de la subvention fut également majoré et porté à 5000 francs.

Ainsi en 1836, le gouvernement avait payé plus des 7/10 des dépenses de l'Institut; la province y avait contribué pour un peu plus de 1/10, et la ville pour moins de 1/20. La part contributive des souscripteurs était de 1/100 environ.

En 1837 l'Institut subit un nouveau choc bien propre à ébranler M. Pouplin fils, mourut, pleuré de tous ses élèves, et regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Depuis cette époque, la commission s'adressa au gouvernement pour lui demander son assistance et son concours dans le choix d'un instituteur; mais ses efforts sont restés jusqu'à présent sans résultat.

La commission s'était proposée également d'ouvrir une école pour les aveugles. M. Pouplin, pendant son voyage à Paris, y avait étudié l'art d'instruire ces malheureux; mais sa mort ajourna l'exécution de ce projet philanthropique, qui cependant ne tardera pas à se réaliser, grâce à l'admission récente, comme institutrice, d'une jeune dame, Mlle. Dorme, qui pourra spécialement s'occuper de cette noble tâche.

L'augmentation des ressources, provenant de la munificence

de l'Etat, de la province et de la ville, permit de réduire le prix de la pension des élèves. De 445 francs il fut porté à 275 fr. annuellement, pour les enfants placés à l'Institut par des parents peu aisés ou par les administrations des communes.

D'un autre côté, le nombre croissant des élèves, et les développements qui avaient été apportés à l'enseignement, joints à l'obligation imposée à l'Institut de recevoir les élèves des provinces du Limbourg, Luxembourg et Namur, réclamèrent l'acquisition d'un nouveau local plus vaste et mieux disposé. Après beaucoup de démarches infructueuses et de tentatives inutiles, la commission parvint enfin à acheter, pour la somme de 40,000 francs, la maison qui est actuellement le siège de l'Institut, et qu'en moins de quelques mois elle a si merveilleusement appropriée à sa nouvelle destination.

Elle a donné en même temps un grand développement à ses collections d'objets usuels, tels qu'outils et instruments, échantillons d'étoffes et d'autres produits de l'industrie, grains et végétaux, spécimens de numéraire, etc., La nature, et toutes les richesses de l'art et de l'industrie, se trouvent ainsi, en abrégé, exposées au regard ou au tact des élèves.

Quoique l'Institut de Liège soit destiné à recevoir les sourds-muets des provinces de Liège, de Luxembourg, de Limbourg et de Namur, il est à remarquer que, parmi les élèves qui y reçoivent l'instruction, on n'en compte que deux des provinces réunies de Limbourg, Luxembourg et Namur. Le nombre des élèves de la province de Liège est de 51. Cependant les relevés statistiques publiés par M. le ministre de l'intérieur nous font connaître qu'à la date du 1^{er} avril 1835, il existait, dans les quatre provinces que nous venons de citer, 181 jeunes sourds-muets, de l'âge de 6 à 18 ans. Ainsi 150 malheureux, privés de toute instruction, dépourvus des lumières et des consolations de la religion, croupissent encore dans un état d'idiotisme qui fait rougir l'humanité, et qui accuse la négligence et le défaut de bonne volonté de nos administrations communales!

Le nombre des aveugles est plus grand encore. Nos quatre provinces en contenaient, à l'époque précitée, 528, qui avaient dépassé leur sixième année, et qui n'avaient pas encore atteint leur dix-huitième!

Il reste donc beaucoup à faire encore. La commission administrative le sait. Tous ses efforts tendent à augmenter le nombre des élèves et à faire prospérer l'établissement. Ses recettes ordinaires se sont élevées, en 1838, à 16,116 francs, et ses dépenses seulement à 9,859 frs. Mais si cette situation paraît favorable, il ne faut pas oublier les charges qui vont peser sur l'établissement, par l'acquisition d'un nouveau local. Selon toute apparence, il y aura un déficit, l'année prochaine, et ce déficit doit être comblé.

En 1829, le produit des souscriptions, dans les diverses provinces du royaume, s'élevait à 5,405 francs. Il n'a été, l'année dernière, que de 975 francs!!! L'esprit de charité et de bienfaisance serait-il tari en Belgique? Non, les récentes catastrophes font nous ont tous si douloureusement affectés, démontrent le contraire. Espérons donc qu'un nouvel appel sera mieux entendu et produira des fruits plus abondants.

Les élèves de l'Institut se divisent en 9 garçons et 6 filles pensionnaires, et 14 garçons et 4 filles externes. L'établissement peut cependant recevoir de 80 à 90 pensionnaires.

L'instruction comprend le français, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, et en particulier l'histoire sainte, le dessin, des notions d'histoire naturelle, la religion et la morale. On enseigne également différents ouvrages à l'aiguille et les soins de ménage aux demoiselles. Les jeunes garçons peuvent se livrer, dans l'intérieur même de l'établissement, à l'apprentissage des métiers de tourneur, de cannelier, de tailleur et de cordonnier.

Comme moyen de relation et de transmission d'idées, on emploie les signes naturels, les signes conventionnels, la dactylogogie et l'écriture. Cependant quelques élèves ont été exercés, depuis peu, à l'articulation ou la prononciation, et trois d'entre eux ont déjà fait des progrès assez sensibles. La méthode suivie en général est familière et usuelle et tend à se rapprocher de celle qui est aujourd'hui pratiquée à l'Institut royal des Sourds-Muets à Paris.

Les résultats obtenus par cette méthode sont très-satisfaisants et l'administration peut déjà citer d'heureux précédents à ses pupilles. Nous mentionnerons M. Louis Lassence, sorti, il y a quelques années de l'Institut, et qui, employé au ministère de la guerre à Bruxelles, en qualité de dessinateur, gagne honorablement de quoi fournir à son existence. François Vanderberghen, qui cultive aujourd'hui la peinture à Anvers, sous la direction de M. Wappers; enfin le jeune Jamain, sorti tout récemment de l'école, et qui, par son métier de tailleur, gagne de quoi vivre, en entretenant même une vieille mère du produit de son travail.

Parmi les élèves qui fréquentent toujours l'Institut et qui se sont distingués en 1^{re} ligne, nous citerons M^{lles} Eloïne et Sylvanie

Sacré, Joséphine Fonargy, MM. Michel Mohy, Jean-Baptiste Richard, élèves de la première division; se distinguent et donnent de belles espérances, Noël Herman, Ferdinand Jacques, de la deuxième division. Nous citerons encore Charles et Joseph Crepin, Pierre Stassart, et Henri Grandpré de la troisième division; et Dieudonné Pétry de la 4^{me} division.

Immédiatement après la lecture du rapport de M. Visschers, qui a terminé son beau travail par des considérations historiques sur l'art d'instruire les sourds-muets, et en décrivant à tous les professeurs de l'établissement des éloges mérités, M. le secrétaire a déposé sur le bureau le mandat administratif dont la confiance publique l'avait investi, lui et ses collègues, et qui nous l'espérons, leur sera continuée à l'unanimité. Puis il a été procédé aux exercices publics qui ne formaient pas la partie la moins intéressante de cette cérémonie. Aussi le public nombreux qui garnissait la salle est-il resté jusqu'à la fin, malgré la chaleur étouffante qui y régnait, et la gêne que faisait éprouver cet entassement de monde dans un espace beaucoup trop resserré. On a admiré la promptitude et la profonde sagacité avec lesquelles plusieurs élèves ont répondu aux questions qui leur étaient proposées par les assistants.

En voici quelques exemples :

- (1) Demande : Qu'est-ce que l'esprit? Réponse : C'est l'ordre de nos idées (Sylvanie Sacré.)
- (2) Demande : Qu'est-ce que le bonheur? Réponse : C'est la jouissance de l'âme (Richard.)
- (3) Demande : Qu'est-ce que la compassion? Réponse : C'est la part qu'on prend aux souffrances des autres (Mohy.)

Ces réponses, faites sans hésitation et à l'instant même, ont été vivement applaudies par l'assemblée, qui, après la distribution des prix consistant presque tous en objet d'utilité, s'est retirée complètement satisfaite de tout ce qu'elle avait vu et entendu, et heureuse des marques d'encouragement qu'elle venait de prodiguer au zèle des professeurs et aux progrès des élèves d'un établissement qui mérite à un aussi haut degré la sollicitude des amis de l'humanité et de l'instruction.

Nous avons annoncé, d'après un journal ministériel, que nous devions supposer bien informé, que le général Hurel, chef de l'état-major-général, venait d'être admis au service belge. Cette nouvelle est inexacte. Aucun arrêté royal n'a été pris récemment à l'égard de cet officier-général.

Le nombre des officiers étrangers qui font partie de l'armée et qui n'ont pas encore été admis définitivement au service, est de 55 à 40. Parmi eux se trouvent une quinzaine d'officiers polonais. (Observateur.)

UNE INVENTION MUSICALE. — « Voici ce qui se dit depuis quelques jours dans le monde artistique et savant : Un ouvrier mécanicien habitant depuis longtemps la campagne, occupé à fabriquer un orgue pour l'église, serait parvenu, après de nombreuses observations sur l'effet du vent, sur les cordes harmoniques et des lames sonores, à composer un instrument dont les résultats sont forts remarquables. Le vent, introduit dans des tuyaux et répercuté avec plus ou moins de force contre ces cordes ou ces lames, produit des sons ou d'une douceur ou d'une force extraordinaires. Dans un essai tenté il y a quelques jours, les vitres de plusieurs fenêtres furent brisées aux premiers sons émis par quelques-uns des tuyaux, qui n'ont cependant qu'une taille moyenne. On assure que touché en plein air dans le calme de la nuit, cet orgue serait entendu à la distance de plusieurs lieues. Certains accords font l'effet du tonnerre. » (Moniteur parisien.)

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 11 MAI 1839.

Naissances, 5 garçons, 2 filles.
Décès : 2 garçons, 2 hommes, savoir :
 Martin Mercier, âgé de 81 ans, tisserand, rue des Récolets, veuf de Marguerite Charlier. — Louis Michel Miedel, âgé de 20 ans, lancier au 1^{er} régiment, place du Marché, célib.

Du 12. — **Décès** : 1 garçon, 1 homme, 2 femmes, savoir :
 Guillaume Paquir, âgé de 57 ans, serrurier, sur le Mont, époux de Jne. Corbusier. — Marie Gertrude Privée, âgée de 68 ans, hôteuse, rue Agimont, veuve de Jh. Renkin. — Laurence Coupry, âgée de 20 ans, négociante, rue Souverain-Pont.

Du 13. — **Naissances** : 2 garçons, 11 filles.
Décès : 2 garçons, 2 filles, 2 hommes, 3 femmes, savoir :
 Louis Bernimoulin, âgé de 40 ans, sacristain, rue de la Syrène, époux de Thérèse Hubert Bika. — François Joseph Peclers, âgé de 55 ans, armurier, faubourg Vivegnis, célibataire. — Marguerite Joseph Franck, âgée de 70 ans, rentière, rue Bonne-Fortune, veuve de Pierre Chefnay. — Elisabeth Jecune, âgée de 55 ans, sans profession, faubourg Vivegnis, veuve de Jh. Joseph Sébas. Bodson. — Marie Th. Jh. Kairis, âgée de 52 ans, journalière, rue Roture, époux de Guill. Jh. Simon Kairis.

saleté des ouvriers et aux travaux des cultivateurs. Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme; on décida qu'elle serait communiquée à Carrier, afin qu'il en confiât l'exécution aux corps constitués.

La séance semblait terminée, et le président s'était déjà levé, lorsqu'un grand bruit se fit entendre au dehors; la porte s'ouvrit avec violence; un paysan presque nu, souillé de boue et la tête enveloppée de linges, sanglants, parut sur le seuil, conduit par Caius et quelques autres sans-culottes.

- Les brigands! les brigands! s'écrièrent-ils tous à la fois...
- Qu'ont-ils fait? demanda le président.
- Ils ont pris la Roche-Bernard.
- Qui vous l'a dit?
- Cet homme... il en arrive... regardez... il est blessé... il s'est sauvé par miracle.
- Parle, citoyen...

Le paysan avait été, pour ainsi dire, porté jusqu'à la table du président. La foule s'en rapprocha par un mouvement général; il y eut un moment d'oscillation, de tumulte, puis le silence se fit...

Cependant le fugitif jetait autour de lui un regard effaré; il étendit la main pour chercher un appui, rencontra la table et s'y assit; l'angoisse se lisait sur tous les visages.

- Etais-tu toi-même à la Roche-Bernard quand les brigands sont venus? demanda le président.
- Oui... oui, citoyen, dit le blessé d'une voix entrecoupée... j'étais au service du citoyen Sauveur, le président du district...
- Et quand sont-ils arrivés?

— Dans la nuit; nous étions tous couchés; j'allais m'endormir; voilà que j'entends tout d'un coup beaucoup de gens qui parlent et qui marchent; on frappe à la porte à coups de crosse et on crie d'ouvrir. Je cours à la fenêtre; la rue était pleine de chouans avec leurs mouchoirs aux chapeaux. Dans ce moment le citoyen Joseph sortit de la chambre : — Oh! mon Dieu! que je lui dis, qu'est-ce que c'est donc que ça? — Ce sont les chouans qui viennent me tuer, qui me répond tranquillement. — Cachez-vous vite, cachez-vous vite, alors que je m'écrie. — Non, s'ils ne me trouvaient pas, ils se venge-

raient en massacrant toute ma famille; il faut que je tache, au contraire, de les éloigner de la maison, aussi je vas sortir.

Pendant qu'il me disait cela, on continuait toujours à défoncer la porte en bas et à crier : *A mort Sauveur! à mort le bleu!* — Tu entends, qui me dit; ils sont pressés, fait pas les impatienter, et il descend. Quand ils vont m'avoir, qu'il ajoute, ils ne s'occuperont que de moi; profite de ce moment pour courir chez le commandant, dis lui de rassembler le plus d'hommes possible et de sauver la ville, si ce n'est pas trop tard.

Il était arrivé en bas, et il commença à tirer les verroux. Les chouans entendirent qu'on ouvrait la porte; ils reculèrent; mais dès que le citoyen Joseph parut, ils se mirent à crier tous ensemble : *A mort! à mort!* — Amenez-moi à vos chefs, dit le citoyen, sans se déconcerter. — Il faut le faire crier *vive le roi!* — Oui, oui. — Il faut qu'il abatte l'arbre de la liberté. — C'est cela, et allons donc... Amenez-le sur la place.

Les plus enragés l'avaient pris au collet, jeté par terre, et le traînaient la tête sur le pavé. Lui les laissait faire sans rien dire, parce que ça les éloignait de sa maison. Quant il fut arrivé sur la place, ils lui ordonnèrent de crier *vive le roi!* Il leva la main et cria de toutes ses forces : *vive la république!*

— On le frappa à coups de crosse sur la tête et partout; mais plus on frappait, plus il répétait : *vive la république!* — Attendez, je vais le faire se taire moi, dit un chouan, et il lui tira un coup de pistolet dans la bouche, à bout portant!... Le citoyen Joseph tomba et resta comme mort; mais bientôt il se redressa sans même faire entendre un soupir et tira de son sein quelque chose qu'il embrassa. — C'est sa médaille civique, qu'ils crièrent tous; il faut qu'il la donne. Alors ils se jetèrent sur lui comme des loups enragés; il y en eut un qui lui tira un coup de fusil dans les yeux, un autre qui lui coupa trois doigts avec un couteau de chasse. Mais il tenait toujours sa médaille sans rien dire. Ils ne savaient plus comment lui faire du mal, lorsque tout à coup un d'eux se mit à crier : — Tenez, tenez... du feu... C'était l'arbre de la liberté qui avait été abattu et qu'on brûlait. Tous jetèrent de grands cris de joie; ils traînèrent le citoyen Joseph jusqu'au brasier et le poussèrent dedans. Je fermai les yeux pour ne plus rien voir... Je sentis une odeur de chair brûlée... Puis je les entendis qui disaient... Bon... il est roussi, et ils s'en allèrent...

Je courus chez le commandant, mais les chouans étaient arrivés avant

moi... Ils étaient partout, si bien que je m'en revins à la maison, où je trouvai le frère du citoyen Joseph, qui était au lit parce que la goutte l'empêchait de marcher. — Mon fils! qui me dit dès que je parus. J'avais tant envie de pleurer que je ne pus pas lui répondre. — Ils l'ont tué... Je lui fis signe que oui. Il ne répondit rien et il ferma les yeux... Au bout d'un instant, cependant, il me dit tout bas. — Comment ça s'est-il passé? Je lui racontai la chose à peu près. Pendant que je lui parlai, ses cheveux blancs se hérissaient sur sa tête, et quand j'eus fini il fut plus d'une heure sans parler. Deux ou trois fois je m'approchai, croyant qu'il é ait mort... Enfin, vers le matin, il se dressa sur son séant et me dit : — Il ne faut pas attendre le jour, pars pour Rennes... Tu diras ce qui est arrivé... Alors il m'a donné cette lettre, je suis parti et me voilà.

En parlant ainsi le paysan présenta au président un papier souillé de sueur et de sang; celui-ci lut d'une voix ferme :

« Le Citoyen Sauveur à la société patriotique de Rennes.
 « Frères et amis.

« La Roche-Bernard est au pouvoir des brigands. Mon fils a fait son devoir; il est mort à son poste, et les barbares n'ont pu atteindre à la hauteur de l'âme d'un vrai républicain.

« Salut et fraternité. SAUVEUR.

La lecture de cette lettre fut suivie d'une rumeur difficile à décrire. C'était comme une exclamation prolongée dans laquelle dominait tout à tour l'admiration, la douleur ou la colère, et qui, grossissant de proche en proche, éclata bientôt en imprécations. Les amis du président assis (et ils étaient en grand nombre) étendaient les mains vers la foule, en appelant à la vengeance. En un instant des pistolets, des poignards cachés, brillèrent dans toutes les mains et l'on entendit retentir les cris :

— A la Roche-Bernard! Mort aux brigands!... Avertissons le représentant du peuple... Carrier... chez Carrier...

La foule s'élança vers les portes, et, au bout de cinq minutes la salle fut vide. Le paysan blessé avait été oublié dans cette sortie tumultueuse. Epuisé de fatigues et d'émotions, il venait de tomber presque à la renverse sur la table où il s'était d'abord assis; Mme. Benoit courut à lui.

— Aidez-moi à le conduire à la maison, me dit-elle, et pendant qu'ils vengent l'autre, sauvons celui-ci. (La suite à un prochain no.)

PENSIONS.

Le Directeur du trésor dans la province de Liège informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état pour le premier trimestre 1859, sera ouvert à son bureau, à dater du 15 mai courant, et celles à charge de la caisse de retraite pour le même trimestre le 27 du même mois.

ANNONCES.

A LOUER, à des personnes sans enfants, UN QUARTIER indépendant composé de 6 à 7 pièces. S'adresser rue du Pot-d'Or, n° 22-693.

A LOUER, pour le 24 juin, UNE MAISON, située rue St-Jean-Baptiste, n° 17. S'adresser maison joignante.

A LOUER, pour entrer en jouissance à une époque très-rap-prochée, UNE BELLE ET GRANDE MAISON, avec jardin, remise et écurie, sise à Liège, rue Table de Pierre, n° occupée présentement par M. le général Magnan. S'adresser à M. l'avoué GALAND, même rue, n° 40.

A LOUER, pour le 24 juin prochain, UNE MAISON DE COMMERCE faisant le coin des rues Grande Tour et Souverain-Pont, n° 306, ayant deux entrées. S'adresser rue Pied de Pier-reuse, n° 8.

Au même n° on demande des APPRENTIS pour la Bijouterie. 618

LE JEUDI 16 MAI courant, à 11 heures, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA définitivement en son étude rue Féronstrée,

UNE MAISON

bâtie à neuf, sise à Liège, sur les Fossés, n° 257, ayant cave, cour, 2 places au rez-de-chaussée, 4 chambres et grenier. 588

VENTE

D'UNE

maison de commerce,

POUR

EN JOUIR AU 24 JUIN PROCHAIN.

MERCREDI 29 MAI 1859, à 10 heures du matin,

Le notaire BIAR vendra, en son étude place St.-Paul à Liège,

UNE MAISON DE COMMERCE,

Portant le 24-375, située rue du Pont d'Avroy, en la même ville, consistant en boutique, place à manger, cuisine avec pompe et citerne au rez-de-chaussée, belle cave au-dessous; 4 pièces aux étages et un beau grenier.

Il sera accordé des facilités pour le paiement. S'adresser audit notaire avec qui on peut traiter de gré-à-gré jusqu'au jour de la vente. 597

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

PIED DU PONT D'ILE, N. 776, MAISON ORBAN, confectionne toute espèce de REGISTRES à dos élastiques et brisés, à l'allemande et à la française, PORTEFEUILLES, reliures et cartonnages; il tient tout ce qui concerne la fourniture de bureaux.

Au même magasin, FABRIQUE DE COLS EN SATIN et EN CRINOLINE. Nouvel envoi de GANTS de peau 1^{re} qualité à 1 Fr. 75 et autres, bretelles, parfumeries, etc.

BEL ACCORDEON n'ayant pas servi, à vendre d'OCCASION.

CHAPEAUX de Palmier et de paille d'Italie de 2 à 8 frs.

LE MARDI 4 JUIN 1859, à 2 heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire DE BEFVE, IL SERA VENDU DÉFINITIVEMENT et à un prix très-avantageux, UNE

BELLE PROPRIÉTÉ,

située en la commune de Grivegnée, sur la chaussée de Liège à Chaudfontaine; consistant en une GRANDE MAISON, récemment construite, cour, remise écurie, jardin et terres d'une superficie de deux hectares 31 ares et deux centiares de première classe.

S'adresser pour visiter les lieux au propriétaire, et pour connaître les conditions audit notaire, rue Sœur-de-Hasgne, n. 281-19, à Liège. 564

A LOUER ACTUELLEMENT

UNE

JOLIE MAISON,

Avec cour, terrasse, pompe et citerne, située à Liège, rue Haute-Sauvinière, n° 15-854, composée de belles caves, d'un beau salon, place à manger, cuisine, lavoir, deux étages et greniers au dessus.

S'adresser à M^e BERTRAND, notaire, ou au propriétaire rue à la Goffe, n° 11-1024. 905

M. DE LAVALETTE, membre de la chambre des députés, en son hôtel rue d'Enfer, 15, était atteint d'une hydropisie ascite, d'obstruction au foie. Après avoir été regardé comme sans ressource par d'illustres professeurs de la faculté de Paris, on s'est adressé à M. Meunier de Chénier, rue des Bons Enfants, 10, à Paris qui lui a sauvé la vie.

LE POLITIQUE.

VENTE

DIMMEUBLES

SITUÉS

DANS LE VALLON DES RIS DE MOSBEUX,

COMMUNE DE FORÉT.

M^e VARLET, notaire à Beyne, VENDRA AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, au cabaret du sieur BONGARD-DEVIVY, à Chaudfontaine, le MARDI 21 MAI 1859, à dix heures du matin.

les immeubles ci-après

SAVOIR :

1^{er} lot. Une BELLE MAISON très-solidement construite à neuf, en pierres de taille et briques, convertie en ardoises, composée de quatre pièces, plusieurs chambres, greniers et belles caves, une écurie, une étable, une forge à deux four-neaux, biez et un très-fort coup d'eau derrière, également tout neufs, une quantité de matériaux destinés à construire une usine ou un moulin, dont les fondations sont déjà creusées et 68 ares 10 centiares de pré et jardin, le tout contigu.

2^e lot. Une MAISON avec forge et étable.

3^e lot. 85 ares 18 centiares de terre, jardin et bois.

4^e lot. Un PRÉ nommé *Fond des Prés*, contenant 57 ares 55 centiares.

5^e lot. Un VERGER dit *derrière chez Michel*, mesurant 48 ares 16 centiares, tenant au lot précédent.

6^e lot. 27 ares 78 centiares de pré et bois appelé *Pré quiet*.

7^e lot. Une PIÈCE DE TERRE et pâture, dite *Biernhez*, contenant 56 ares 40 centiares.

8^e lot. Un PRÉ de 21 ares 80 centiares, appelé *Cortil Bor-guet*, dont une partie est sur la commune de Gomzé-Andoumont.

Ces biens longent la nouvelle route qui communique de la route de la Vesdre à celle de Spa par Louveigné.

La maison comprise au 1^{er} lot peut servir à la fois à une très-agréable maison de campagne et à un établissement industriel.

L'accès en sera très-facile au moyen du chemin de fer qui doit passer à portée.

On peut voir le cahier des charges et les titres de propriété en l'étude du M^e VARLET, notaire à Beyne, ou en celle de M^e DUSART, notaire à Liège.

BELLE VENTE

D'IMMEUBLES.

LE VENDREDI 31 MAI 1859, à 10 heures du matin, chez M. HENTJENS à Bombye, et par le ministère de maître FLECHET, notaire à Warsage,

IL SERA VENDU PUBLIQUEMENT

LES IMMEUBLES DONT LE DÉTAIL SUIT ;

SAVOIR :

MESURE ANCIENNE.
BON. V. G. V. P.

COMMUNE DE NEUFCHATEAU.

- 1^o Une PRAIRIE au sérisier à Maubin, 5
- 2^o Une PIÈCE DE TERRE au perreux à Maubin, 5
- 3^o Une GRANGE avec ses aisances à Maubin, 7
- 4^o Une PRAIRIE ET JARDIN dite Pinet à Maubin, 14 6
- 5^o Un CORPS DE BATIMENS, jardin et prairie tenant ensemble, en lieu dit Aux-Onays, sur les Waides, 2 11 11
- 6^o Une TERRE dans le bois Gérôme, tenant à la prairie précédente, 2 » »
- 7^o Une TERRE sur les Waides, tenant au bien Joskin, 12 5

COMMUNE DE WARSAGE.

- 8^o Une TERRE en Regge, 4 »
- 9^o Une TERRE au Tord-Bonnier, 5 »
- 10^o Une TERRE aux Dix-Boniers, 7 » »

COMMUNE DE BERNEAU.

- 11^o Une PIÈCE DE TERRE, en lieu dit Gresken, 1 16 »
- 12^o Une PIÈCE DE TERRE en lieu dit Beuseken, 5 5
- 13^o Une TERRE PATURE et CARRIÈRE près de Longchamps, 15 9
- 14^o Une TERRE en lieu dit Wingsberg, 9 10
- 15^o Une TERRE au dessus du village joignant la route, 2 6
- 16^o Une TERRE au même lieu tenant à la route, » 18
- 17^o Une PRAIRIE et CARRIÈRE au chemin du Chaffour, 15 15
- 18^o Une PATURE derrière le jardin Simart, 1 11
- 19^o Une TERRE au chemin du Cérurier, 10 »
- 20^o Une TERRE au Casinaire, 8 »
- 21^o Une TERRE en lieu dit la Dif, 10 8
- 22^o Une TERRE au chemin de Warsage, 15 5
- 23^o Une PRAIRIE dite sur le Trixhe, 9 10

S'adresser en l'étude dudit notaire, pour connaître les conditions de cette VENTE. 560

SIROP PECTORAL FORTIFIANT

du docteur Chaumonnot, pour la guérison des Rhumes, Catarrhes, et des maladies de poitrine, une MEDAILLE D'OR a été accordée à l'auteur. Dépositaires pharmaciens: Decat, à Bruxelles; Obosinski à Louvain; Pestiaux, à Florenne; Mathieu, à Dinant; Leboutte, à Liège; Frans-Debast, à Gand; Jourdain, à Namur; Fryson-Vanoutrive, à Ypres; Van-Miert, à Mons; Smout, à Malines; Dobbelaere, à Courtrai; Bossut, fils, à Tournay.

En charge à Anvers,

CHEZ M. H. SERIGIERS.

POUR RIO-JANEIRO.



Le navire belge goelette neuve INDUSTRIEL, doublé et chevillé en cuivre, pour partir fin mai.

POUR CONSTANTINOPLE.

Le navire belge LA BRUXELLOISE, pour partir fin avril.

POUR MONTÉVIDÉO ET BUÉNOS-AYRES.

Le navire belge barque neuve le NATIONAL, doublé et chevillé en cuivre, pour partir fin mai. S'il n'y avait pas assez de marchandises, le navire toucherait à Mayo.

Tous ces navires, d'une marche supérieure, prendront fret et passagers.

S'adresser pour plus amples informations à M. H. SERIGIERS, consignataire à Anvers.

VILLE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

Le collège des bourgmestre et échevins, Vu le plan de redressement de la rue derrière St.-Pholien, adopté par le conseil communal le 4 de ce mois;

Arrête : Ledit plan restera déposé au bureau des travaux publics pendant 15 jours. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance dans ce délai, et faire à cet égard telles observations qu'elles jugeront utiles.

Le présent sera publié par les journaux et affiché tant sous le perron de l'hôtel de ville qu'à la porte de l'église St.-Pholien. A l'hôtel de ville, le 8 mai 1859.

Le président, J.-J. Tilman.

BOURSES.

PARIS, LE 13 MAI.

5 p. c.	81 60	Mutualité.	—
4 p. c.	101 90	Act. Réunies.	—
3 p. c.	111 10	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2725	Dette active.	20
Ob. de la v. de Par.	1102 50	Passive.	—
Emp. belge.	—	Emp. romain.	100 5/8
Soc. générale.	—	Naples.	101 7/8
B. de Belg.	857 50	Empr. port. 5 p. c.	22

AMSTERDAM, LE 13 MAI

Dette active.	55 1/4	Espagne. Ardoin.	18 15/16 18 7/8
5 p. c.	102 5/16	D. diff. 1850.	—
Billet de chang.	27 5/16	» » 1855.	—
Synd. d'am.	95 1/4	» » Passive.	—
» 5 1/2 %	80	Portugal. E. 5 %	—
Soc. de Commerce	180 1/8	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	104 7/8
» de Rotterdam.	—	» 1828-1829.	104 7/8
Prusse L. 1852.	—	» C. c. Hope.	98 1/4
Autriche. Métall.	103 1/8	» Ins. gr. liv.	60 15/16
Brésil. Emp.	—	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 14 MAI.

Anvers. Dette act.	104 1/4	A	Prusse. Em. à Berl.	127 et	A
» Dette diff.	50 1/2	A	Naples. Cert. Fal.	95	A
Emp. de 48 mill.	101 5/4 et	P	Et. R. Levée 1853.	101 5/8	A
» de 50 mill.	92 1/4	A	Cert. à A. 1854.	99 5/4	A
Hollande. Det. act.	—				
» Rente rem.	—				
Autriche. Métalliq.	107 1/8	A	CHANGES.		
Lots de fl. 100.	—		Amsterd. C. jours	1 8 0/10 p.	A
» fl. 250.	470	P	Id. 2 mois.	—	
» fl. 500.	807	A	Rotterdam. C. jours.	1 8 0/10 p.	P
Polog. Lots fl. 500	119 1/2 et	P	Id. 2 mois	—	
» fl. 500	141 et	P	Paris. C. jours.	1 8 av	A
Brésil. E. L. 1854.	78 1/4		Id. 2 mois	5 8 0/10 p.	A
Espagne. Ardoin.	18 7/8 5/8 5/4		Londres. C. jours.	59 10 1/2	A
Dette pasive 1854.	—		Id. 2 mois	59 7 1/2	A
» différée.	—		Francfort. C. jours	53 15/16	A
Danemarq. E. Not.	96	A	Id. 5 mois	53 5/8	A
Dito à L.	74 1/8	A	Bruxelles et Gand.	1 4 p.	A

BULLETIN DE BOURSE.

La nouvelle de la formation du ministère français à l'exclusion de M. Thiers à la suite de quelques troubles, a fait rétrograder le cours de la rente d'Espagne, qui de 18 7/8 prix d'ouverture est tombé à 18 5/8, pour rester 11 1/6 A 5/4 P. Les cours des autres valeurs n'ont aucunement été affectés. Mais il s'est fait très-peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 14 MAI.

Dette active 2 1/2	55 5/4	A	Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 1/2		Tapis.	—
Fin courant.	—		Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	92		Mutualité.	106
Id. de 57 mil.	72 1/8	A	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—		Monceaux.	—
Act de la Soc. G.	774	P	Act. Réunies.	63
Emp. de Paris.	1645		Bornage.	—
S. de Comm. de c.	118	A	Honyoux.	—
B. de Belgique.	81 1/2	P	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	100	P	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—		Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	—		Civile.	—
Idem.	—		Herve.	—
Fleury.	—		Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—		Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin.	—		Asphalt.	—
Soc. Nationale.	100	P	Holl. Dette active.	—
Levant du Fleury.	—		Losrenten inscrit.	—
Ougrée.	—		Autriche. Métalliq.	—
Sars-Longcham.	—		Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—		Espagne. Ardoin.	18 3/4
Vennes.	—		Fin courant.	—
St-Léonard.	—		Prime un mois.	—
Châtelineau.	—		Différée de 1850.	—
Verreries.	110 et	P	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—		Passives.	—
Verr. de Charl.	—		Brésil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—		Rome. E. de 1854.	101

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 14 MAI.

Le brick prussien Erwartung, v. de Memel, ch. de bois. Un koff et une goelette en vue.